

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 06 JUILLET 2022**

Le quatre juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 27 juin 2022

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – LE GUELLEC – RICHOUX.

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CHAUVIN (arrivée à 20h20) – DAVID – SAUVÉE.

Messieurs ANDRIAMANDIMBY – FIERDEHAICHE – GAUTHIER (arrivée à 20h) – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD.

PROCURATIONS :

MME CANOVAS a donné procuration à MME BIRLOUËT,

MME CHAUVIN a donné procuration à M. TILLARD,

M. DUFFÉ a donné procuration à M. BERTRAND,

MME HERITAGE a donné procuration à M. LE MAIRE,

MME LE BAIL-POUTREL a donné procuration à MME LE GUELLEC,

MME PELLETIER a donné procuration à M. FIERDEHAICHE.

ABSENTES :

MME HUET, MME LE PALLEC, MME METENS.

SECRETAIRE: MME SAUVÉE

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
22-72	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2022	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 23 mai 2022, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2022.
URBANISME ET CADRE DE VIE			
22-73	M. BOURGOGNON	MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN(DE) TERRAIN(S) A MONTFORT COMMUNAUTE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN(DE) TERRAIN(S) FAMILIAL(AUX) LOCATIF(S) ET/OU DE LOGEMENT(S) ADAPTE(S) A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux à Montfort Communauté d'un terrain dans le cadre de la création de terrains familiaux locatifs et/ou de logements adaptés à destination des Gens du voyage (sur le secteur de la ZAC Bromedou ou tout autre secteur adapté sur la Ville); - AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

22-74	M. BOURGOGNON	VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL - PARCELLE AV n°142 (PARTIE) RUE DE LA TANNERIE	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLASSE dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ; - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - S'ENGAGE à réaliser au droit du secteur concerné, un aménagement pouvant être léger et provisoire pour sécuriser les cheminements des piétons et des personnes à mobilité réduite. Cet aménagement sera effectif dès le début des travaux de réhabilitation des cellules commerciales par le demandeur et restera en place jusqu'à la réalisation des travaux définitifs de restructuration de la rue de la Tannerie ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ; - DIT que le montant de la vente est fixé au prix de 250 000 € conformément à l'avis émis par France Domaine.
22-75	M. BOURGOGNON	CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL - 1, ALLEE DES TAMINIERS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLASSE dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ; - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ; - DI que le montant de la vente est fixé au prix de 6 €/m², conformément à l'avis émis par France Domaine.
ÉDUCATION – JEUNESSE – SOLIDARITÉS – SANTÉ – FAMILLE - SPORT			
22-76	M. GUILLOUËT	POLITIQUE SOCIALE 2022 - SYNTHÈSE ABS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la politique sociale réalisée par le CCAS dans le cadre de la réalisation de de l'analyse des besoins sociaux.

22-77	M. GUILLOUËT	CONVENTION D'UTILISATION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES PARTIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DE LA MAISON DE L'ENFANCE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée d'utilisation, de gestion et d'entretien des locaux mis à disposition et des équipements communs de la Maison de l'enfance établie entre la Commune de Montfort-Sur-Meu, Montfort Communauté et le délégataire en charge de la gestion de la crèche de Montfort-Sur-Meu à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 années, renouvelable tacitement pour la même durée.
22-78	M. GUILLOUËT	CONVENTION CAF – CAP JEUNES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention de financement bipartite et son annexe 1 entre la Ville de Montfort-Sur-Meu et la Caisse d'Allocations d'Ille-et-Vilaine conclue du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 et renouvelable par demande expresse trois mois avant la date de l'échéance.

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – PATRIMOINE

22-79	MME LE GUELLEC	PROJET CULTUREL ET SCIENTIFIQUE 2022-2026 DE LA MÉDIATHÈQUE LAGIRAFE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la présentation et de l'adoption du rapport relatif au Projet Culturel et Scientifique 2022-2026 de la médiathèque Lagirafe.
-------	----------------	--	---

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

22-80	M. BERTRAND	TARIFS MUNICIPAUX 2022/2023	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 5 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les taux des taxes, redevances et tarifs municipaux comme présenté en séance. 																				
22-81	M. BERTRAND	BUDGET COMMUNAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°02	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la Décision Modificative N°02 telle que décrite en séance ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent. 																				
22-82	M. BERTRAND	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/07/2022 POUR AVANCEMENTS DE GRADE 2022	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les suppressions et les créations de postes ainsi présentées : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4">POSTES</th> </tr> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Technicien principal 2^{ème} classe</td> <td rowspan="5" style="text-align: center;">15/07/2022</td> <td>Technicien principal 1^{ère} classe</td> <td rowspan="5" style="text-align: center;">15/07/2022</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td>Rédacteur principal 2^{ème} classe</td> </tr> <tr> <td>Agent social principal 2^{ème} classe</td> <td>Agent social principal 1^{ère} classe</td> </tr> <tr> <td>ATSEM principal 2^{ème} classe</td> <td>ATSEM principal 1^{ère} classe</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</td> <td>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence au 15/07/2022 ; - PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget. 	POSTES				SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	Technicien principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Technicien principal 1 ^{ère} classe	15/07/2022	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Agent social principal 2 ^{ème} classe	Agent social principal 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
POSTES																							
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE																				
Technicien principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Technicien principal 1 ^{ère} classe	15/07/2022																				
Rédacteur		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe																					
Agent social principal 2 ^{ème} classe		Agent social principal 1 ^{ère} classe																					
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		ATSEM principal 1 ^{ère} classe																					
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe																					

22-83	M. BERTRAND	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/07/2022	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les suppressions et les créations de postes ainsi présentées : <table border="1" data-bbox="837 253 1524 360"> <thead> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</td> <td>15/07/2022</td> <td>Agent de maîtrise</td> <td>15/07/2022</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Technique</td> <td>15/07/2023</td> <td>Technicien</td> <td>15/07/2022</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</td> <td>15/07/2022</td> <td>Adjoint Technique</td> <td>15/07/2022</td> </tr> <tr> <td>ATSEM Principal 1^{ère} classe (TNC 31/35)</td> <td>01/08/2022</td> <td>ATSEM Principal 2^{ème} classe (TNC 31/35)</td> <td>01/08/2022</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</td> <td>15/07/2022</td> <td>Adjoint administratif</td> <td>15/07/2022</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</td> <td>06/07/2023</td> <td>Rédacteur</td> <td>15/07/2022</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence ; - PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget. 	SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Agent de maîtrise	15/07/2022	Adjoint Technique	15/07/2023	Technicien	15/07/2022	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Adjoint Technique	15/07/2022	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe (TNC 31/35)	01/08/2022	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe (TNC 31/35)	01/08/2022	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Adjoint administratif	15/07/2022	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	06/07/2023	Rédacteur	15/07/2022																
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE																																												
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Agent de maîtrise	15/07/2022																																												
Adjoint Technique	15/07/2023	Technicien	15/07/2022																																												
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Adjoint Technique	15/07/2022																																												
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe (TNC 31/35)	01/08/2022	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe (TNC 31/35)	01/08/2022																																												
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	15/07/2022	Adjoint administratif	15/07/2022																																												
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	06/07/2023	Rédacteur	15/07/2022																																												
22-84	M. BERTRAND	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous : <table border="1" data-bbox="837 645 1524 815"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>METIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center">DU 01/09/2022 AU 31/08/2023</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Animateur</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Animateur spécialisé handicap</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center">DU 01/09 AU 31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Animateur Renfort COVID</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center">DU 01/09/2022 AU 07/07/2023</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>4/35</td> <td>Intervenant TAP</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</td> <td>7/20</td> <td>Intervenant TAP</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center">DU 01/09/2022 AU 07/07/2023</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>6/35 Période scolaire</td> <td>Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer les contrats afférents ; - PRÉVOIT les crédits au budget. 	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER	DU 01/09/2022 AU 31/08/2023				5	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur	1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur spécialisé handicap	DU 01/09 AU 31/12/2022				1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur Renfort COVID	DU 01/09/2022 AU 07/07/2023				3	ADJOINT D'ANIMATION	4/35	Intervenant TAP	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7/20	Intervenant TAP	DU 01/09/2022 AU 07/07/2023				4	ADJOINT D'ANIMATION	6/35 Période scolaire	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER																																												
DU 01/09/2022 AU 31/08/2023																																															
5	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur																																												
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur spécialisé handicap																																												
DU 01/09 AU 31/12/2022																																															
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur Renfort COVID																																												
DU 01/09/2022 AU 07/07/2023																																															
3	ADJOINT D'ANIMATION	4/35	Intervenant TAP																																												
1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7/20	Intervenant TAP																																												
DU 01/09/2022 AU 07/07/2023																																															
4	ADJOINT D'ANIMATION	6/35 Période scolaire	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap																																												
22-85	M. BERTRAND	APPRENTISSAGE : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de poursuivre le recours au contrat d'apprentissage ; - DÉCIDE d'accueillir à compter de la rentrée 2022, au Centre Technique Municipal : <ul style="list-style-type: none"> • un/e apprenti/e BTS Aménagement Paysager • un/e apprenti/e niveau CAP Voirie • un/e apprenti/e au service Communication, niveau BTS 1^{ère} ou 2^{ème} année / 1^{ère} année de Licence - AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif ; - PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget. 																																												

Fabrice DALINO,
Maire.

